



L'édito

LA LETTRE DU MAIRE

FEVRIER 2020
N° 62

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez, sur cette page, un article détaillé des modifications d'accès aux déchèteries. Merci de nous signaler vos difficultés éventuelles, de façon à intervenir auprès de la Communauté de Communes si besoin. Les travaux de rénovation de la place du centre-ville avancent selon le calendrier prévu et doivent se terminer fin mars. Le nouveau policier municipal (suite à la démission prématurée de celui qui devait arriver le 2 janvier !) entre en poste lundi 3 février et, comme chaque mois, nos associations proposent des animations diverses et variées. Malgré les échéances électorales des 15 et 22 mars, les budgets communaux de 2020 sont en cours d'adoption, ce qui permet à la Commune, et indirectement au SIGIS, au CCAS et au FPA, de fonctionner.

Vous souhaitant une bonne lecture.

Le Maire, Olivier Merlin.

Déchèteries :

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le réseau des 8 déchèteries de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône n'est plus accessible aux professionnels et est désormais réservé aux seuls particuliers. Jusqu'alors acceptés en déchèterie, les professionnels disposent aujourd'hui de solutions adaptées à leurs besoins pour le dépôt des déchets générés par leurs activités.

État des lieux : Sur 2019, les déchets professionnels représentent environ 30% du volume des déchets reçus en déchèterie. Cette affluence entraîne des difficultés de fonctionnement (les apports sont trop élevés et les déchèteries vite saturées) et engendre un coût de gestion élevé. Les déchèteries du territoire EBER, et les filières de valorisation qui y sont associées, sont dimensionnées pour l'accueil des déchets des ménages. Jusqu'à présent, les professionnels étaient « tolérés » parce qu'il n'existait pas de déchèterie dédiée et adaptée sur le territoire. Une étude avait d'ailleurs été lancée par la communauté de communes pour envisager la création de ce type d'équipement. Entre temps, des entreprises privées se sont mobilisées et le territoire EBER compte désormais deux déchèteries pour les professionnels : Valorsol à Sablons et Arc-en-Ciel Recyclage à Beaurepaire.

Les déchèteries professionnelles offrent une nouvelle solution bien plus adaptée : elles facilitent l'accès des camions et véhicules lourds, rendant les dépôts simples, rapides et sécurisés, elles proposent des amplitudes horaires spécifiques, elles garantissent la traçabilité et leurs filières de tri sont nombreuses (plâtre, PVC, polystyrène, laine de verre, amiante...). Les prix sont ajustés en fonction du type de déchet et du poids réellement déposé grâce à un système de pesée.

Mieux maîtriser les coûts

Les déchets issus des professionnels (environ 30% du gisement) doivent bénéficier de filières de retraitement plus performantes avec un financement spécifique. Actuellement, le traitement des déchets est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) supportée essentiellement par les ménages, ainsi que par le budget général de la Communauté de Communes. Les professionnels ne paient pas l'accès en déchèterie. Or, il est juste et normal que chaque usager contribue financièrement au

coût de gestion des déchets à hauteur de sa production. L'enjeu est important : il s'agit de rendre les déchèteries aux habitants, et de mieux maîtriser les coûts et la quantité de déchets accueillis en déchèterie.

Une réflexion plus large de modernisation du réseau de déchèteries Entre Bièvre et Rhône poursuit à présent la réflexion sur le projet de modernisation du réseau des déchèteries. L'étude porte notamment sur l'implantation des équipements et leur adaptation technique (mise aux normes, rénovation, sécurisation et contrôle des accès). Suite à la récente fusion du Pays Roussillonnais et du Territoire de Beaurepaire, la collectivité réfléchit également à un nouveau mode d'organisation des collectes et de financement du service global de gestion des déchets ménagers et d'accès aux déchèteries.

Les déchèteries professionnelles

Ces équipements répondent aux besoins spécifiques des professionnels (entrepreneurs, artisans, commerçants...). Ils collectent, recyclent et valorisent les déchets issus de leurs activités. Entre Bièvre et Rhône compte deux déchèteries professionnelles :

• Valorsol

Zone Portuaire - RD 1082 - 38550 Sablons
contact@valorsol.fr
Tél. : 04 75 72 86 40

• Arc-en-Ciel Recyclage

Rue Agutte-Sembat - 38270 Beaurepaire
contact@arcencielrecyclage.fr
Tél. : 04 74 84 60 69



De nombreux autres prestataires privés spécialisés sont également à la disposition des professionnels sur l'ensemble du territoire Entre Bièvre et Rhône. Renseignements auprès Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes.

Un document d'information à destination des professionnels a été réalisé. Il est disponible auprès du service environnement EBER

Renseignements :

Service environnement Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes

04 74 29 31 15 • ambassadeur@entre-bievreethrone.fr

Service environnement Pôle de proximité de Beaurepaire

04 74 84 67 29 • ri@entre-bievreethrone.fr

Les déchèteries réservées aux particuliers

Entre Bièvre et Rhône compte 8 déchèteries situées à Anjou, Beaurepaire, Monsteveroux, Péage-de-Roussillon, Salaise-sur-Sanne, Saint-Clair-du-Rhône, Ville-sous-Anjou, Sablons. Elles accueillent pour la plupart les encombrants, les vieux meubles, les DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques), les métaux, les papiers cartons, les gravats, le verre, les huiles minérales et végétales, les déchets verts, ainsi que les déchets dangereux (piles, batteries, téléphones portables, emballages souillés, aérosols, peintures, néons...).

Elles sont accessibles, **uniquement pour les habitants des communes de la Communauté de Communes**, sur présentation d'un justificatif de domicile, excepté les déchèteries de Beaurepaire et Monsteveroux, qui sont accessibles par badge.



Santé - Social

La mutuelle **SOLIMUT** organisera des permanences pour les administrés St-Clairois :

- jeudi 20 février
- Jeudi 19 mars
- Jeudi 16 avril
- Jeudi 28 mai
- Et jeudi 25 juin



De 9h30 à 12h en Mairie, salle des Mariages.

Info communale

Ouverture le 2 janvier du **cabinet MAGNETHIA**, 1 rue Emile Romanet. Cynthia magnétiseur certifié en thérapies alternatives, intervient sur systèmes cutané et auditif, appareils digestif et respiratoire, douleurs articulaires et musculaires. STOP brûlures. Soins sur adultes, enfants et nouveaux nés.
Références www.magnethia.com - Sur rendez-vous au 07.66.48.17.55 magcyn@magnethia.com

Depuis le 1er janvier 2020, c'est la communauté de communes **CCEBER** qui est en charge de l'eau et de l'assainissement.

Gestion des eaux usées et eaux pluviales.
7, rue des Vêpres - CS70227 - 38552, Le Péage-de-Roussillon
Tél : 04 74 86 39 70 regie.assainissement@entre-bievreethrone.fr
Gestion de l'eau potable : eau@entre-bievreethrone.fr

L'agenda



Le Végas Poker Club organise un **tournoi de Poker** :

Le 16 février 2020, salle polyvalente, espace Jean Fournet.

Les personnes de moins de 18 ans ne sont pas autorisées autour des tables.

Rens : 06.03.40.13.01 ou sur la page Facebook du club

CARNAVAL

Dimanche 8 mars

A partir de 14h30 place de la mairie
Animations, maquillage, concours de costumes, défilé...
Organisé par le **Comité des Fêtes** : 07.82.89.19.50



L'Amicale du personnel communal

vous propose une **matinée**

« **gardiane de taureau et riz** ».

Dimanche 15 mars 2020 à partir de 8h, sur la place de la mairie.



Le traditionnel **repas du CCAS** aura lieu le **samedi 29 février** à 12h, salle polyvalente de l'Espace Jean Fournet.

Il est destiné **aux personnes âgées de plus de 70 ans** ainsi qu'à leur conjoint.



La collecte du **don du sang** a eu lieu le jeudi 26 décembre 2019 .

59 personnes se sont présentées pour donner leur sang.
Un grand merci aux généreux donateurs .



La collecte nationale pour la **banque alimentaire** a eu lieu le samedi 30 novembre 2019 dans le magasin Leclerc. Elle a été organisée par la Croix Rouge de Vienne.

1 tonne 112 kg de denrées alimentaires ont été récoltées, elles permettront à la Croix Rouge d'en faire profiter les plus démunis de notre région.

Vie Associative

L'Association **AERIS** reprend ses activités avec de nouveaux statuts et un nouveau nom : **éConsciences**. Elle a pour objectif d'informer et sensibiliser les personnes afin qu'elles prennent conscience de l'impact écologique et qu'elles sachent qu'avec leur association, ils pourront trouver des alternatives, des réponses, face à des problèmes relatifs à l'environnement, au développement durable...

Renseignements : association.econscience@gmail.com



Nouvelle Association sportive affilié au SIGIS :

NMB « Nak Muay Boxing »

Qui a pour objectif de promouvoir et enseigner la boxe thaïlandaise tant sur l'aspect sportif que sur l'aspect traditionnel. Des cours enfants et adultes sont dispensés au Dojo Asahi de Condrieu.

Renseignements : 06.24.11.31.90 ou

nmbnakmuayboxing@gmail.com

Facebook : [nmbnakmuayboxing](https://www.facebook.com/nmbnakmuayboxing)



Alliance Tennis Rhodanien

Tournoi de l'**ATR** catégorie Sénior Hommes, +35, +50 et Sénior Dames, du 15 février au 8 mars, au stade de Varambon .



Le **RCR** organise un **Concours de belote**, dimanche 23 février 2020, à partir de 14h, salle polyvalente de l'Espace Jean Fournet.

14€ par doublette. Renseignements : 06.82.62.71.69



VIDE GRENIER organisé par l'**APEL St-Paul**.

Dimanche 15 mars 2020

7H30 / 17H30 (accueil des exposants dès 6h)

A l'Espace Jean Fournet.

Renseignements : 06.95.13.49.08 ou apel.stpaul38@gmail.com



A très bientôt pour une prochaine lettre...

Le Maire,

Olivier MERLIN.

